

NI JUSTE NI SIMPLE, LE PROJET DE LOI DOIT ÊTRE RETIRÉ !



Alors que le projet de loi arrive au Parlement, la FSU appelle à amplifier la mobilisation contre ce projet destructeur des solidarités. Le projet de loi prévoit toujours un recul de l'âge et une diminution des droits de tout.es :

Né.es après 2004

- ▶ Cotisations entièrement en points dès 2022
- ▶ Cela signifierait que la pension ne serait plus calculée en référence à un meilleur salaire, plus aucune lisibilité des droits ne serait possible, seule compterait la valeur du point, variant en fonction des ressources que le gouvernement consentirait à consacrer aux retraites

Né.es entre 1975 et 2004

- ▶ Une partie de pension avant 2025 serait calculée selon les anciennes règles, celle après 2025 selon les nouvelles
- ▶ Les modalités de calcul sont renvoyées à une ordonnance, rendant encore plus incertaines ses conditions

Né.es avant 1960

- ▶ Déjà retraité-es ou pas: en principe pas « touchés » par la réforme, mais dans le futur, les pensions déjà liquidées seront encore plus qu'aujourd'hui une variable d'ajustement d'un système qui vise « l'équilibre automatique »

Né.es entre 1960 et 1975

- ▶ Des mesures « paramétriques », d'application immédiate, sont soumises à la discussion de la « conférence de financement »
- ▶ Âge pivot ? augmentation des durées ? Tout reste ouvert sauf la recherche de financements nouveaux
- ▶ La seule certitude est donc que les conditions de départ seraient dégradées



NI JUSTE NI SIMPLE,
LE PROJET DE LOI DOIT
ÊTRE RETIRÉ !



L'avis du Conseil d'Etat est un coup sévère porté à la réforme :

Il confirme les analyses de la FSU qui concluent entre autres que **cette réforme est faite dans la précipitation, au mépris des formes réglementaires et législatives.**

Le Conseil d'Etat pointe les biais de l'étude d'impact et les 29 ordonnances auquel le texte du projet de loi renvoie comme autant d'éléments d'incertitudes sur la réalité de la réforme.

Le Conseil d'Etat contredit les engagements de compensation aux dégâts de la réforme que le gouvernement fait miroiter pour certaines catégories : ce qui était présenté comme une garantie dans la loi qu'enseignants et chercheurs soient revalorisés n'est pas conforme à la Constitution ! Et pour les autres agents publics, **toujours aucune revalorisation prévue**, le gel du point d'indice Fonction publique est même annoncé jusqu'en 2022.

Une mobilisation historique, le soutien de l'opinion publique, l'avis du Conseil d'Etat : la réforme des retraites n'a jamais été autant fragilisée.

Face à un tel mépris, la FSU appelle les agents à participer à toutes les actions festives et symboliques organisées partout sur les territoires pour dénoncer cette réforme et le recul des âges de départ à la retraite. Elle appelle aussi à la journée d'action de grève et de manifestations interprofessionnelle jeudi 6 février.

Le **06** février

Toutes et tous ensemble, mobilisé.es pour nos retraites

